

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 505 662

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 09662

(54) Appareils de rééducation musculaire.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 B 21/00.

(22) Date de dépôt..... 13 mai 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 19-11-1982.

(71) Déposant : TOUYA Pierre, résidant en France.

(72) Invention de : Pierre Touya.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Burdipat - J. C. Trolliet,
20, cours du Chapeau-Rouge, 33000 Bordeaux.

1

La présente invention est relative à des appareils de rééducation musculaire permettant des exercices dynamiques et/ou isométriques afin de renforcer la musculature.

Les appareils objets de l'invention sont caractérisés en ce
5 qu'ils comportent deux suspentes extensibles selon une force déterminée suivant le traitement à effectuer, les suspentes écartées l'une de l'autre pour permettre le passage d'un corps humain sont reliées en leur extrémité supérieure à une traverse rigide dotée à égale distance des suspentes d'une tétière, leur autre extrémité étant reliée
10 à une assise rigide sur laquelle le patient peut s'asseoir ou être en appui sur ses pieds sa tête disposée dans la tétière, les suspentes après mise en place du patient étant partiellement tendues ou au repos, la tension ou complément de tension des suspentes permettant la rééducation musculaire étant engendrée par le patient lui-même par
15 auto-élongation de son corps ou partie de ce dernier. Selon une variante de réalisation et le traitement à effectuer, la traverse supérieure est pourvue de poignées à proximité des attaches des suspentes afin d'être saisies par le patient, ses pieds en appui sur l'assise inférieure, la tension des suspentes étant engendrée par déploiement des bras
20 complété par l'auto-élongation de son corps. Selon une autre variante, les suspentes sont directement reliées à une tétière, leurs autres extrémités étant dotées de poignées de manière à être saisies par le patient qui engendre lui-même leur tension par abaissement des avant-bras et auto-élongation de son tronc ou partie de ce dernier.

25 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre faite en regard des dessins joints donnés à titre d'exemple non limitatif où :

- la figure 1 est un appareil où le patient peut être assis sur une assise ou ses pieds en appui sur ladite assise, sa tête en appui
30 dans une tétière,
- la figure 2, un appareil où le patient a ses pieds en appui sur une assise, ses bras tendus saisissant des poignées,
- la figure 3, un appareil où les suspentes reliées à une tétière sont pourvues en leurs autres extrémités de poignées.

Tel que représenté figure 1, l'appareil de rééducation comporte deux suspentes extensibles selon une force déterminée suivant le traitement à effectuer, en matière telle que caoutchouc ou cable doté de ressort taré 3 ou tout autre organe extensible ; les suspentes 1 écartées entre elles afin de permettre le passage d'un corps humain sont reliées en leur extrémité supérieure 4 à une traverse 5 rigide, à équidistance des attaches des suspentes 1 une tétière 6 permet l'appui de la tête du patient, en leur autre extrémité 7 les suspentes 1 sont reliées à une assise rigide 8 permettant au patient de s'asseoir ou avoir ses pieds en appui sur ladite assise 8 et ce selon le traitement à effectuer.

Suivant la morphologie du patient, son mode d'appui sur l'assise 8 découlant du traitement à effectuer, la hauteur des suspentes 1 entre la traverse 5 et l'assise 8 est réglable par tous moyens appropriés et ce de façon à ce que, une fois le patient sa^{tête}mise en place dans la tétière 6 assis ou ses pieds en appui sur l'assise 8, les suspentes 1 soient partiellement tendues suivant une force définie ou simplement tendues sans aucune force, le complément de tension permettant la rééducation de tous ou partie des muscles du corps suivant le mode d'assise à l'exception des membres supérieurs, étant engendré par le patient lui-même par auto-élongation de son corps ou partie de celui-ci, suivant son mode d'assise il va sans dire que le traitement d'un muscle particulier est obtenu par auto-élongation de la partie du corps correspondant.

25 Selon l'appareil représenté figure 2 celui-ci diffère de celui représenté figure 1 au niveau de la tétière 6 qui est remplacée par des poignées 9 placées à proximité des liaisons supérieures 4 des suspentes 1 sur la traverse 5, celles-ci étant destinées à être saisies par les mains du patient ses bras tendus comme précédemment décrit, ce mode d'appareil permet le traitement des muscles de tout le corps à l'exception du rachis cervical.

Suivant la variante représentée figure 3, les suspentes 1 sont directement reliées en leurs extrémités 4 à une tétière 10 amovible, leurs autres extrémités 7 étant pourvues de poignées 11 destinées à

être saisies par le patient impliquant la tension desdites suspentes 1 par abaissement de ses avant-bras et/ou auto-élongation de son tronc, ce type d'appareil permettant de renforcer la musculature cervicale, du tronc et des membres supérieurs.

REVENDICATIONS

- 1°) Appareils de rééducation musculaire permettant des exercices dynamiques et/ou isométriques afin de renforcer la musculature caractérisés en ce qu'ils comportent deux suspentes extensibles selon une force déterminée écartées entre elles pour la mise en place du patient 5 et reliées en leur partie supérieure à un élément permettant l'appui de la tête ou des membres supérieurs, leur partie inférieure étant reliée à un ou plusieurs éléments de sorte à provoquer la tension des suspentes par auto-élongation du corps ou partie de ce dernier.
- 2°) Appareils de rééducation musculaire selon la revendication 1 10 caractérisés par l'élément supérieur étant une traverse rigide sur laquelle se raccordent les suspentes, ou, une tétière s'enfilant sur la tête du patient.
- 3°) Appareils de rééducation musculaire selon la revendication 2 caractérisés par la traverse rigide supérieure pourvue en son centre 15 d'une tétière permettant l'appui de la tête du patient ou de poignées permettant leur préhension par les mains du patient, ses bras tendus.
- 4°) Appareils de rééducation musculaire selon les revendications 1 et 2 caractérisés par les suspentes reliées en leur partie supérieure à une tétière s'enfilant sur la tête du patient pourvues en leur partie 20 inférieure de poignées destinées à être saisies par le patient impliquant la tension desdites suspentes par abaissement de ses avant-bras complétée par auto-élongation de son tronc.
- 5°) Appareils de rééducation musculaire selon les revendications 1 et 3 caractérisés par les suspentes reliées en leur partie supérieure 25 à une traverse rigide et en leur partie inférieure à une assise rigide permettant au patient de s'asseoir sa tête en appui sur la tétière supérieure ou l'appui de ses pieds sa tête en appui sur la tétière ou ses bras tendus saisissant les poignées supérieures.

R. Nigave

2505662

1/1

Fig.1

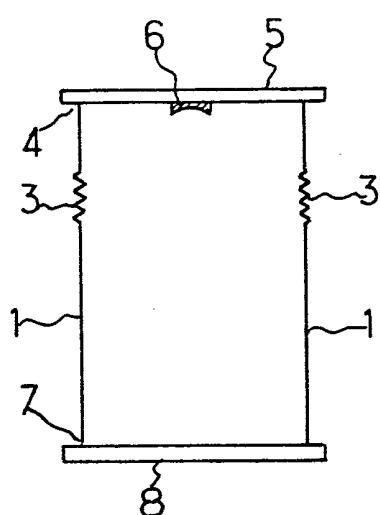


Fig. 2

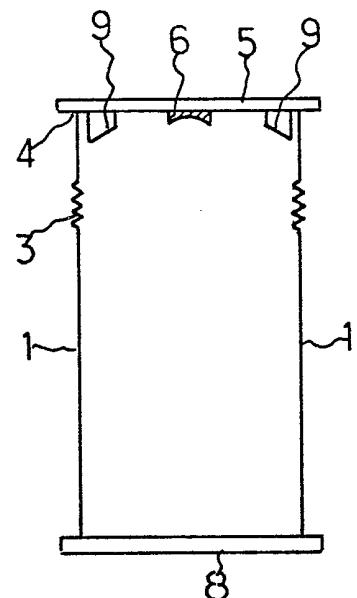


Fig. 3

